Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE À L'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT ET DEMANDES DE MODIFICATION DES TARIFS D'ENBRIDGE GAZ QUÉBEC À COMPTER DU 1ER JANVIER 2027

(Dossier R-4351-2026)

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique afin de procéder à l'examen de cette demande d'Enbridge Gaz Québec (**EGQ** ou le **Distributeur**)

La Régie entend procéder à l'examen de la demande tarifaire d'EGQ de l'année 2027, portant notamment sur le plan d'approvisionnement gazier 2027-2029, les modifications des tarifs à compter du 1er janvier 2027, la structure en capital et le taux de rendement sur l'avoir propre pour l'année témoin 2027, les revenus requis totaux projetés pour l'année témoin 2027, le plan pluriannuel d'investissements de la Stratégie d'intégration pour l'année témoin 2027, le cavalier tarifaire du SPEDE en lien avec l'achat de droits d'émission de carbone, le prix de la molécule de gaz de source renouvelable pour l'année témoin 2027 ainsi que le taux de socialisation, l'ajustement du pouvoir calorifique pour l'année tarifaire 2027, la dérogation temporaire proposée aux Conditions de service et Tarif et la suspension temporaire de l'application d'un indice de qualité du service (la **Demande**).

La Régie entend traiter de ces sujets par la tenue d'une audience publique.

Conformément à sa décision D-2026-122, la Régie reconnaît d'emblée comme intervenants au présent dossier les intervenants qui participent aux dossiers R-4268-2024 et R-4303-2025 portant sur les tarifs 2025 et 2026, respectivement. Toute autre personne intéressée désirant participer au présent dossier doit déposer une demande d'intervention, conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie (le **Règlement**) et aux instructions de la Régie contenues dans sa décision D-2026-122 d'ici le **20 novembre 2026, à 12 h**. Elle doit notamment préciser la nature de son intérêt et la manière dont elle entend intervenir et joindre à ces fins le Formulaire liste des sujets d'intervention disponible sur le site internet de la Régie.

Tel que prévu au Guide de paiement des frais 2020 (le **Guide**), la personne intéressée qui prévoit déposer une demande de paiement de frais doit joindre à sa demande d'intervention, sur les formulaires prescrits, un budget de participation.

La Demande et les documents y afférents, le Règlement, le Formulaire et le Guide sont disponibles sur le site internet de la Régie au https://www.regie-energie.qc.ca

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone ou par courriel.

La Secrétaire
Régie de l'énergie
500, boulevard René-Lévesque Ouest
5e étage, bureau 5.100
Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Téléphone: 514 873-2452
Sans frais : 1 888-873-2452
https://www.regie-energie.qc.ca
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec